



Programme de Bourses du DAAD pour l'année universitaire 2020-2021

Bourses d'études dans les domaines des arts, de la musique et de l'architecture

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants tunisiens les bourses suivantes pour l'année universitaire 2020-2021:

1) Bourses d'études dans le domaine de l'architecture

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : architecture, architecture d'intérieur, entretien des monuments, urbanisme/ construction des villes, planification régionale, architecture et planification des paysages.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le **30 Septembre 2019**.

2) Bourses d'études dans le domaine des beaux-arts

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent les disciplines suivantes : les beaux-arts, le design, la communication visuelle et film.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le **30 Novembre 2019**.

3) Bourses d'études dans le domaine des arts vivants

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline des arts vivants.

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le **31 Octobre 2019**.

4) Bourses d'études dans le domaine de la musique

Ces bourses permettent aux étudiants de poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou reconnu par l'Etat de l'Allemagne.

Ces bourses concernent la discipline de la musique

Les demandes des bourses ne peuvent être prises en considération que si elles sont soumises de manière électronique à travers le portail : www.funding-guide.de avant le **15 Octobre 2019**.

De plus, les dossiers de candidature doivent être envoyés à la Direction Générale de la Coopération Internationale 15 jours avant les délais ci dessus indiqués afin de les envoyer au DAAD à Bonn.

Pour plus d'informations sur les conditions d'admission, veuillez consulter le site web suivant : <https://www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr/21411/index.html>